



Ordre
des psychologues
du Québec

2001

R A P P O R T A N N U E L

2002

TABLE DES MATIÈRES

Le rapport de la présidente	6
Le rapport des activités	7
Le rapport de la secrétaire générale	7
Le Comité administratif	9
Le Bureau du syndic	10
Les activités statutaires	12
– Le Registrariat	12
– L’admission à l’Ordre des psychologues	12
– Le Comité de révision	12
– Le Comité de discipline	13
– Le Comité d’inspection professionnelle	14
– Le Comité de la formation des psychologues	15
– Le Comité de la formation continue	16
Les affaires professionnelles	17
– Le Comité conjoint OPQ-CMQ sur l’usage du Ritalin	17
– Le Comité sectoriel pour la neuropsychologie	17
– Les activités régionales	17
Les communications	18
Le rapport financier	19
Annexe	
Les tableaux statistiques	23

1100, avenue Beaumont, bureau 510
Mont-Royal (Québec) H3P 3H5
Téléphone : (514) 738-1881
1 800 363-2644
Télécopieur : (514) 737-6431

Publié par le Service
des communications
Coordination – Isabelle Barbeau
Conception graphique – Mardigrafe inc.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-920818-33-3
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1483-0485

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, mai 2002

Monsieur Jean K. Samson
Président de l'Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, mai 2002

Monsieur Paul Bégin
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Hôtel du Parlement

Monsieur le ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,
Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, mai 2002

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Madame la présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Paul Bégin

LE XXV^E BUREAU

La présidente

Rose-Marie Charest

Le vice-président

Luc Granger

Les administrateurs et administratrices

Nicole Resnier

Région 01 – Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/
Côte-Nord

Diane Marcoux

Région 02 – Saguenay/Lac Saint-Jean

Janel Gauthier (élu en mai 2001)

Guy Lafond

Région 03 – Québec/Chaudière-Appalaches

André R. Pellerin (en remplacement de André

M. Bergeron, depuis le 17 novembre 2001)

Région 04 – Mauricie/Centre-du-Québec

Serge Martin (en remplacement de Marc

Bolduc, depuis le 17 novembre 2001)

Région 05 – Estrie

Hélène Besner

Région 06 – Montérégie

Liliana Cané (élue en mai 2001)

Catherine Cloutier (en remplacement de Jean

Tremblay, depuis le 27 avril 2001)

Mathieu Gattuso (élu en mai 2001)

Claude Guedj

Linda Gold-Greenberg

Luc Granger

Michèle Lacroix

Éliane Lauzon

Claude Major

Francesca Sicuro

Région 07 – Montréal

Yvette Palardy

Région 08 – Laurentides/Lanaudière

Claude Daoust

Région 09 – Outaouais/Nord-Ouest

Les administrateurs et administratrices nommé(s) par l'Office des professions du Québec

Gilbert Barrette

Charles Bussièrès

Jeanne Grimard

Lise Larivière

Le directeur général

Jean-Pierre Deschênes (jusqu'au 18 mars 2002)

La secrétaire générale

Anne-Marie Girard

LE XXVI^E COMITÉ ADMINISTRATIF

La présidente

Rose-Marie Charest

Le vice-président

Luc Granger

Les administrateurs

Yvette Palardy

Michèle Lacroix

L'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Gilbert Barrette

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

au 31 mars 2002

La Présidence

Rose-Marie Charest, psychologue

présidente

Martine Meilleur

ajointe exécutive (jusqu'au 15 février 2002)

La Direction générale

Jean-Pierre Deschênes, psychologue

directeur général (jusqu'au 18 mars 2002)

Danièle Marchand

conseillère aux affaires professionnelles

Janine Cressaty

secrétaire de comités

Françoise Gagnon

coordonnatrice des services administratifs

Pierre-Marcel Balmir

commis sénior

Nicole Boisvert

secrétaire de direction (en remplacement de Ni-

cole Gingras)

Émilienne Martel

commis intermédiaire

Le Secrétariat général

Anne-Marie Girard, psychologue

secrétaire générale

Pascale Leroux

commis sénior (depuis le 10 septembre 2001, en
remplacement de Éleine Dubreuil)

Francine Pilon

secrétaire de direction

Le Bureau du syndic

Denys Dupuis, psychologue

syndic

Louise Camirand-Duff, psychologue

syndic adjointe

Suzanne Castonguay, psychologue

syndic adjointe

Charles Châteauneuf, psychologue

syndic adjoint (jusqu'au 29 octobre 2001)

Lise Deslauriers, psychologue

syndic adjointe (jusqu'au 17 janvier 02)

Serge Tremblay, psychologue

Syndic adjoint (depuis le 22 octobre 2001)

Jocelyne Laurin

secrétaire de direction

Le Service des communications

Diane Côté

directrice des communications

Isabelle Barbeau

agente d'information

Louise Oostdyke

commis sénior

Martha Morrisette

réceptionniste

Sonia Boucher

préposée à la référence

Nadine Khairallah

préposée à la référence (du 10 septembre 2001
au 15 février 2002, en remplacement de Pascale
Leroux)

Nathalie Malo (depuis le 4 mars 2002, en rem-
placement de Nadine Khairallah)



LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2001-2002 a été marquée par les travaux de révision du système professionnel, auxquels nous avons participé activement. Nous avons été principalement impliqués dans les travaux du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines. Nous voulions apporter tout notre soutien pour atteindre l'objectif premier de ces travaux, soit une meilleure organisation des activités professionnelles dans le secteur de la santé. Pour l'Ordre des psychologues, il s'agissait de faire en sorte que les compétences des psychologues ainsi que leurs activités professionnelles se reflètent aussi fidèlement que possible dans les énoncés de définition du champ de notre profession et d'activités réservées. Ces énoncés devaient s'appuyer sur une bonne connaissance des compétences et des activités professionnelles des psychologues dans les divers secteurs de pratique. Dans ce contexte, le sondage effectué auprès de l'ensemble des membres a reçu un taux de participation exceptionnel. Nous pouvions donc nous appuyer sur leur point de vue et sur la réalité de la pratique pour répondre aux demandes d'information, et ensuite formuler nos propres suggestions et recommandations au Groupe de travail ministériel.

Les travaux de révision du Code de déontologie ont aussi donné lieu à une consultation générale auprès des membres. Les résultats de cette consultation ont permis une révision en profondeur du projet de code, qui en est à l'étape d'une étude détaillée par le Bureau.

Dans la mise en application de la politique de la formation continue adoptée l'année dernière, l'Ordre a offert aux psychologues de toutes les régions du Québec une activité de formation continue portant sur la dangerosité suicidaire et homicidaire. Conformément à son mandat de protection du public, l'Ordre voulait mieux outiller l'ensemble des psychologues, non seulement sur le plan des dimensions cliniques, mais aussi des dimensions légales et déontologiques qui contribuent à la complexité des interventions professionnelles auprès des personnes à risque.

Mobilité

Le 24 juin dernier, à Québec, le vice-président et moi avons signé au nom de l'Ordre l'accord de mobilité de la main d'œuvre qui permet aux psychologues de toutes les provinces canadiennes d'être reconnus dans les autres provinces s'ils rencontrent les critères minimaux prévus à l'entente.

Les psychologues et le public

Les psychologues sont de plus en plus sollicités par les médias qui souhaitent informer le public de certaines problématiques à teneur psychologique. Pour ma part, j'ai présenté une chronique hebdomadaire sur les ondes de Radio-Canada dans le cadre de l'émission *C'est bien meilleur le matin*. Depuis septembre, j'enregistre également chaque semaine des « capsules psychologie » qui sont acheminées à toutes les stations radiophoniques du réseau de Radio-Canada.

Les échanges entre les psychologues et les représentants du public ont permis de prendre le pouls de l'exercice professionnel sur le terrain et, dans certains cas, de documenter des dossiers pour lesquels une intervention de l'Ordre s'impose pour viser une meilleure accessibilité aux services des psychologues. Nous constatons que notre profession a une forte crédibilité auprès du public, qui souhaiterait pouvoir recourir aux services des psychologues mais déplore le fait qu'ils soient trop peu accessibles à la population à faible revenu. Nos interventions politiques visent à sensibiliser le gouvernement à cette réalité ainsi qu'à la nécessité de rétablir une certaine justice sociale dans ce domaine comme dans d'autres.

Rose-Marie Charest, *psychologue*
Présidente



LE RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Le Bureau

Le Bureau « exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'ordre réunis en assemblée générale¹ ».

Le Bureau de l'Ordre des psychologues est composé de 24 administrateurs dont 20 sont élus sur une base régionale de façon à assurer « une représentation régionale adéquate ». Quatre administrateurs sont désignés par l'Office des professions du Québec pour y représenter le public. La présidente, élue au suffrage de tous les membres de l'Ordre, s'ajoute aux 24 administrateurs pour former un conseil de 25 personnes.

Depuis la révision du Règlement sur les élections au Bureau de l'OPQ, en mars 1999, la durée du mandat des administrateurs et de la présidence est de trois ans.

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, le Bureau s'est réuni en séance régulière à cinq reprises et n'a pas tenu de séance extraordinaire.

Les principales résolutions adoptées par le Bureau

L'Ordre et la protection du public

■ Dossiers disciplinaires

Le Bureau a donné suite aux recommandations du Comité de discipline dans 6 dossiers. Ainsi, à 6 psychologues qui avaient été sanctionnés pour une faute disciplinaire, le Bureau a prescrit de suivre un stage, de suivre le cours de déontologie offert par l'Ordre ou de recevoir une supervision.

■ Dossiers d'enquête

Au cours de l'année, le Bureau a attribué à des syndicats *ad hoc* 3 dossiers d'enquête. Il s'agit soit de dossiers confiés à des syndicats *ad hoc* pour abréger le délai du traitement de ces demandes d'enquête, de dossiers que le syndic ou les syndicats adjoints ne pouvaient assumer sans risquer de se trouver en conflit d'intérêts (ou en apparence de conflit d'intérêts) ou de transfert de dossiers attribués durant les années passées.

■ Banque d'experts pour le Bureau du syndic

La constitution d'une banque d'experts dans différents domaines est essentielle pour éclairer les syndicats dans leur travail d'enquête et de dépôt de plaintes le cas échéant. Cette banque a été enrichie par une nomination effectuée au cours de l'année par le Bureau.

■ Inspection professionnelle

Durant l'année, le Bureau n'a pas eu à se pencher sur des recommandations en provenance du Comité d'inspection professionnelle. En revanche, il a assuré le suivi des recommandations du Comité formulées au cours de l'année précédente au sujet de 4 dossiers, en approuvant un programme de stage ou en recevant le rapport d'un maître de stage.

■ Champ descriptif et actes réservés

Dans le cadre de la refonte du système professionnel, le Bureau a été tenu régulièrement informé des démarches effectuées relativement à la définition du champ descriptif et des actes réservés. Il a reçu le rapport sur la consultation effectuée auprès des psychologues au cours de l'automne 2001 et il s'est prononcé sur les propositions qui ont été soumises au Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines en janvier 2002.

■ L'exercice en sociétés

Une modification apportée au Code des professions permettant maintenant aux ordres professionnels d'autoriser leurs membres, par règlement, à travailler en sociétés par actions et en sociétés en nom collectif à responsabilité limitée, le Bureau a demandé que soit préparé un tel règlement en s'inspirant de l'exemple d'autres ordres professionnels.

■ Agrément des programmes universitaires

Le Bureau a sanctionné le *Manuel d'agrément* préparé par le Comité de la formation des psychologues et destiné à procéder à l'agrément des programmes de doctorat axés sur les compétences professionnelles. Le processus d'agrément se situe dans le cadre du projet de rendre le diplôme de doctorat la norme d'entrée à l'Ordre, projet sur lequel se penche actuellement le gouvernement.

■ Code de déontologie

Le résultat de la révision complète du Code de déontologie a été soumis aux membres pour consultation à la fin de l'année dernière. La synthèse des suggestions et des commentaires formulés a permis la révision du projet initial. Le Bureau a entrepris l'étude de chacun des articles de cette nouvelle version au cours de sa dernière réunion de l'année financière. La nouvelle version sera soumise à nouveau aux membres pour consultation.

1. Code des professions

Le développement de la profession

■ **Information et lignes directrices**

Le Bureau avait convenu, au cours de l'année financière 2000-2001, que le besoin apparent d'information dans le cadre d'interventions spécifiques pourrait trouver réponse dans des lignes directrices. De telles lignes directrices ont été élaborées conjointement avec le Collège des médecins en vue de fournir un cadre de référence dans les interventions relatives au trouble déficit de l'attention/hyperactivité. Elles avaient été préalablement approuvées par le Bureau de chacun des deux ordres en juin 2001.

■ **Neuropsychologie**

Au mois de novembre, le Bureau a reçu le rapport du Comité sur la neuropsychologie. Il s'en est dit très satisfait et a confié au Comité administratif d'y donner les suites appropriées.

■ **Mobilité des psychologues**

Au nom de l'Ordre, le Bureau a autorisé la présidente à signer, en juin 2001, l'Accord de reconnaissance réciproque des organismes de réglementation des psychologues professionnels au Canada, lequel favorise la mobilité des psychologues. Cet accord est le fruit de pourparlers entrepris après la naissance, en 1994, de l'accord de commerce interprovincial. Par la suite, le Bureau a entériné certaines modalités d'application de cet accord.

■ **Soutien aux groupes d'intérêt**

Le Bureau a décidé d'étudier plus à fond les modalités d'application de la politique de soutien aux regroupements et associations et a demandé que seuls les regroupements de psychologues soient considérés aux fins d'application de cette politique. Cette étude devrait arriver à terme au début de la prochaine année financière.

Le fonctionnement administratif de l'Ordre

Tout au long de l'année, le Bureau a pris position sur des questions reliées au fonctionnement du siège social et de l'Ordre dans son ensemble. Parmi les questions sur lesquelles une position a été adoptée se retrouvent notamment :

- règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre;
- délégation de pouvoirs du Bureau au Comité administratif;
- prévisions budgétaires;
- révision de la politique de vérification externe;
- rôles respectifs du Comité de vérification et du Comité administratif;
- ajout au mandat du Comité de vérification;
- projet de plan d'organisation de la permanence;
- frais juridiques encourus par les employés de l'Ordre appelés devant le Comité de discipline.

Le Bureau a également procédé à un bon nombre de nominations tout au long de l'année :

- désignation d'un syndic adjoint, M. Serge Tremblay;
- désignation de 5 nouveaux inspecteurs/enquêteurs;
- comblement d'un poste d'administrateur élu pour la région de Mauricie/Centre-du-Québec et d'un autre pour la région Estrie;
- renouvellement de mandats ou désignation de nouveaux mandataires aux comités de vérification, d'inspection professionnelle, de révision, de la formation des psychologues et éthique et déontologie.

LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif (CA) est composé de la présidente, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur représentant du public choisis annuellement parmi les membres du Bureau. En plus de veiller aux affaires courantes de l'Ordre, le CA exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par résolution du Bureau.

Au cours du dernier exercice financier, le CA de l'Ordre a tenu 10 réunions régulières et 2 réunions extraordinaires. À chacune de ces réunions, il a préparé des dossiers à être traités par le Bureau, approuvé la liste des candidats admis par le Secrétariat général et, à la plupart des réunions, il a procédé à l'étude des recommandations du Comité d'équivalence et traité les recommandations du COAMF, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale.

Le CA a entrepris de nombreuses actions visant directement à assurer la protection du public. Il s'est assuré que soient suivies les recommandations du Comité de discipline et du Comité d'inspection professionnelle. Par ailleurs, il a procédé à une ordonnance d'examen médical, et a donné suite, par le biais des procureurs de l'Ordre, à 6 cas d'usurpation du titre de psychologue. Dans la même sphère, il a décidé d'imposer la réussite du cours de déontologie de l'Ordre aux candidats à l'admission en vertu de l'accord de mobilité. Enfin, il a substantiellement augmenté les amendes imposables aux usurpateurs du titre.

De nombreuses questions reliées au fonctionnement de l'Ordre et de son siège social ont été traitées par le CA, les plus marquantes étant les suivantes :

- choix du fournisseur pour la mise en place du plan directeur informatique;
- vérification des processus comptables et de contrôle de l'Ordre;
- réaménagement des locaux à la suite du départ de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ);
- exploration de solutions au coût du contentieux au Bureau du syndic;

- recrutement d'un conseiller au développement de la pratique professionnelle;
- imposition de frais administratifs aux émetteurs de chèques sans provision;
- entente de fin de contrat entre l'Ordre et le directeur général et choix d'une mesure intérimaire;
- modalités contractuelles diverses.

Le CA a également procédé à un certain nombre de nominations tout au long de l'année :

- délégué de l'Ordre à la *Revue québécoise de psychologie*;
- membre du comité de rédaction de la *Revue québécoise de psychologie*;
- renouvellement de mandats ou nouveaux mandataires au Comité d'équivalence, au Comité des examinateurs et au Comité de révision;
- scrutateurs aux fins de l'élection;
- délégués de l'Ordre au COAMF;
- délégués de l'Ordre au Répertoire canadien des psychologues offrant des services de santé.

Enfin, le CA a autorisé qu'une partie du budget soit dévolue à des projets particuliers tels que :

- l'envoi sous rouleau, à tous les psychologues, de l'affiche sur la psychothérapie;
- la production d'une vidéo dans le cadre de la campagne contre l'intimidation;
- le projet pilote à réaliser dans le Nord-Ouest québécois;
- la publication sur papier de la version 2002 du Répertoire des psychologues.



LE BUREAU DU SYNDIC

Au sein de chaque ordre professionnel, la mission du Bureau du syndic consiste à recevoir et à étudier les demandes d'enquête portées à son attention, en vue de déterminer s'il y a eu manquement dans le travail accompli par un membre. Au terme de cette démarche, si une lacune est constatée, quelques avenues se présentent outre l'implication du Comité d'inspection professionnelle : réaliser une conciliation avec l'accord des parties ou, si la gravité de la faute le justifie et/ou s'il n'y a pas possibilité d'entente, déposer une plainte au Comité de discipline. À cette mission première, le Bureau du syndic de l'Ordre des psychologues offre également aux psychologues et au public un service d'information sur toutes les questions relatives à l'éthique et à la déontologie.

Au sein de l'Ordre des psychologues du Québec, le Bureau du syndic est composé du syndic et des syndics adjoints, de même que des syndics *ad hoc*. Ils forment une équipe de psychologues ayant une vaste expérience dans diverses spécialités, permettant, avec l'aide d'experts si nécessaire, une étude compétente des problématiques soulevées.

Les membres du Bureau du syndic

Le syndic, Denys Dupuis, trois syndics adjoints, Louise Camirand-Duff, Suzanne Castonguay, Serge Tremblay, quatre syndics *ad hoc*, Roxane Marois, Réjane Lambert, Danielle Tétrault et Charles Lachance, et la secrétaire de direction, Jocelyne Laurin, composent l'équipe chargée d'examiner les demandes d'enquête et d'effectuer les suivis qui en résultent. Au cours de l'année écoulée, Lise Deslauriers et Charles Châteauneuf ont également quitté le Bureau du syndic, après avoir complété leur mandat.

Les demandes reçues du public

Le tableau suivant illustre la nature des demandes d'enquête reçues, regroupées dans trois domaines : la psychothérapie, l'expertise portant sur la garde ainsi que les interventions en milieu scolaire, en milieu organisationnel ou dans le cadre d'autres expertises.

148 demandes d'enquête reçues en 2001-2002

	Psychothérapie	Expertises concernant la garde	Autres interventions (scolaire, organisationnel, autres expertises)
Bris de confidentialité	4	-	2
Honoraires	1	1	-
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	5	1	-
Inconduite sexuelle	6	-	1
Problèmes de comportement	6	5	3
Évaluations non conformes	5	34	13
Tenue de dossiers	1	3	5
Déclarations publiques	-	-	1
Qualité des services rendus, responsabilité du psychologue	13	23	15
Total	41	67	40

À titre de comparaison, il est intéressant de relever le nombre moyen de dossiers reçus au cours des trois dernières années avec celui des trois années précédentes. Une augmentation notable du nombre de demandes d'enquêtes reçues apparaît clairement.

Demandes d'enquête reçues en moyenne / an

1996-1999 :	100 demandes
1999-2002 :	130 demandes

La nature des dossiers conclus

Au cours de l'année qui s'est terminée à la fin de mars 2002, 153 dossiers d'enquête ont été conclus.

Il importe aussi de mentionner l'augmentation marquée du nombre de dossiers conclus ces trois dernières années, en comparaison avec les trois années précédentes.

Dossiers conclus en moyenne / an

1996-1999 :	46 dossiers
1999-2002 :	147 dossiers

Par ailleurs, l'examen détaillé quant à la nature des dossiers conclus au cours de l'année écoulée permet de voir que plusieurs dossiers, qui n'ont pas fait l'objet d'une conciliation ou d'une plainte, ont entraîné d'autres actions ayant pour but d'assurer la protection du public.

Nature de la décision dans les 153 dossiers conclus

Années	Demandes non retenues	Retraits du client	Conciliations des honoraires	Conciliations entre les parties	Dépôts d'une plainte
2001-2002	107 ²	4	1	25	16

2. Demandes non retenues :

Aucun manquement constaté : 51
Recommandations visant l'amélioration de la pratique : 42
Référence à l'inspection professionnelle : 1

De plus, une comparaison entre les trois dernières années et les trois années précédentes démontre une évolution quant à la façon de conclure les dossiers d'enquête.

Comparaison du nombre moyen des décisions prises par catégories de décisions

Années	Demandes non retenues	Retraits du client	Conciliations des honoraires	Conciliations entre les parties	Dépôts d'une plainte
1996-1999	90	6	4	31	16
1999-2001	47	non précisé	4	1	17

Précisions sur les conciliations réalisées et les plaintes déposées

L'approche favorisée pour concilier les parties à partir des manquements constatés vise à corriger les préjudices qui auraient pu découler de l'intervention et à mettre de l'avant des mesures assurant que le problème ne puisse se répéter.

Le tableau suivant a été élaboré pour décrire la nature des manquements constatés et les mesures valorisées dans le cadre des ententes réalisées. Il est à noter que pour chaque dossier, il peut y avoir plus d'un manquement constaté.

Expertise

Manquements

- Évaluation ou rapport non conforme (15)
- Consentement inadéquat (5)
- Dépassement du mandat d'expertise (1)
- Manque à ses obligations ou ses responsabilités (1)
- Honoraires facturés injustement (1)

Nature des ententes

- Supervision / cours de perfectionnement (8)
- Modifications au rapport / avis aux parties (7)
- Entente sur les honoraires (3)
- Autres mesures, incluant la présentation d'excuses (5)

Psychothérapie

Manquements

- Conflit de rôles (1)
- Bris de confidentialité (2)
- Honoraires facturés injustement (4)
- Non-respect du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des psychologues (5)
- Rapports ou témoignages non conformes (2)

Mesures convenues

- Entente sur les honoraires (2)
- Supervision / cours de perfectionnement (6)
- Modification au rapport (2)
- Autres mesures, incluant la présentation d'excuses (4)

Autre

Manquement	Mesures convenues
Déclaration publique préjudiciable	Lettre de clarification

En ce qui concerne les plaintes qui ont été déposées, elles portent sur les sujets suivants.

	Points traités dans les 16 plaintes déposées devant le Comité de discipline en 2001-2002
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	11
Inconduite sexuelle	6
Évaluations non conformes	2
Tenue de dossiers	1
Qualité des services rendus, responsabilité du psychologue	12
Entrave au travail du syndic	2

Le traitement des appels des psychologues et du public

Le Bureau du syndic répond tout au long de l'année au questionnement des psychologues à l'œuvre dans tous les champs de pratique et qui s'interrogent sur les meilleures conduites à adopter pour assurer un service conforme à leur Code de déontologie. Cette partie du travail a de l'importance, car elle revêt un caractère préventif qui a un impact évident sur la qualité du service rendu.

Répartition des 4 000 appels reçus en 2001-2002

Psychologues	2 700 appels
Public (clients, avocats, étudiants, etc.)	1 300 appels

Autres activités du syndic

En 2001-2002, le Bureau du syndic a aussi été impliqué dans les activités de formation sur la dangerosité et sur les troubles du déficit de l'attention et de l'hyperactivité organisées par l'Ordre des psychologues, en traitant du volet éthique et déontologique.

Par ailleurs, huit rencontres ont eu lieu avec des groupes de psychologues intéressés à discuter sur divers aspects de leur pratique. Ces activités d'information et de sensibilisation ont rejoint près de 300 membres.

Puis, de concert avec leurs collègues du Comité d'inspection professionnelle, les psychologues du Bureau du syndic ont produit quatre fiches déontologiques et plusieurs chroniques de déontologie dans le magazine *Psychologie Québec* permettant de traiter d'enjeux qui préoccupent tous les membres, à partir de problématiques spécifiques portées à l'attention du syndic.

LES ACTIVITÉS STATUTAIRES

Le Registrariat

La secrétaire générale

Anne-Marie Girard

Le Comité d'équivalence

Pierre Gendreau, *président*

Francine Boily, *membre*

Judith Comeau, *membre*

Jean-Eudes Giguère, *membre*

Isabelle Rouleau, *membre*

Le Comité des examinateurs

Pierre Gendreau, *président*

Pierre C. Barrette, *membre*

Claude Gervais, *membre*

L'admission à l'Ordre des psychologues

L'admission à l'Ordre des psychologues du Québec constitue le premier jalon de la protection du public, mandat fondamental confié à l'Ordre. L'admission à l'Ordre confère le droit au titre de psychologue et doit permettre de fournir au public l'assurance qu'une compétence a déjà été acquise par le détenteur de ce titre et que ce dernier possède les outils nécessaires à l'exercice de sa profession.

Au cours de l'année 2001-2002, la secrétaire générale, M^{me} Anne-Marie Girard, a admis 244 détenteurs de diplômes reconnus de baccalauréat et de maîtrise ou de doctorat en psychologie, délivrés par des universités québécoises.

Il est à noter que tous les candidats admis à l'Ordre (par voie directe ou par voie d'équivalence) et qui n'ont pas complété un cours d'une durée d'au moins 45 heures portant sur la déontologie doivent, à titre de condition supplémentaire à l'admission, réussir le cours sur la déontologie offert par l'Ordre, conformément au Règlement sur la condition ou les modalités d'admission de l'OPQ.

Les demandes d'admission des autres candidats, détenteurs de diplômes étrangers ou de diplômes qui n'apparaissent pas sur la liste des diplômes désignés comme donnant ouverture au permis de l'Ordre, ont été examinées par le Comité d'équivalence.

Les recommandations du Comité d'équivalence sont soumises au Comité administratif pour décision.

Enfin, au cours de l'année 2001-2002, le Comité d'équivalence s'est réuni 7 fois afin d'étudier 87 nouveaux dossiers.

Le tableau suivant fait état des recommandations formulées par le Comité d'équivalence :

Candidats admis directement (formation universitaire équivalente aux exigences du Comité d'équivalence)	8F* 12D*
Candidats admis après avoir suivi un programme complémentaire de formation	11F 12D
Candidats devant se présenter à l'examen d'équivalence	2F 9D
Candidats devant suivre un programme complémentaire de formation en vue de leur admission à l'OPQ	16F 19D
Candidats devant réussir un cours portant sur la déontologie	7F 17D
Candidats refusés	6F 2D
Candidats devant se présenter à l'examen oral	1D

* F = Équivalence de la formation D = Équivalence de diplôme

Le Comité de révision

Membres

Hélène-Marie Bélanger, *psychologue*

Anne Hamel, *psychologue*

Pierre Lamothe, *psychologue*

Johanne Langis, *psychologue*

Jean-Claude Lasry, *psychologue*

Jeanne Grimard, *représentante du public*

Hélène Parent, *représentante du public*

Jean E. Boulais, *représentant du public*

Conformément aux dispositions de l'article 123.3 du Code des professions, le mandat du Comité de révision consiste à donner un avis relatif à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un ou une psychologue devant le Comité de discipline, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà réclamé au syndic la tenue d'une enquête. Le Comité siège en commission de 3 personnes, dont l'une au moins représente le public.

Au cours de l'année 2001-2002, le Comité de révision a reçu 22 nouvelles demandes d'avis dont 4 n'ont pas été traitées, 2 ayant été déposées au-delà du délai prescrit, une ayant été retirée par le demandeur et une dernière devant être traitée au début de l'exercice financier suivant. À ce nombre s'est ajouté le traitement d'une demande entrée à la fin de l'exercice financier précédent.

Entre le 1^{er} avril 2001 et le 30 mars 2002, le Comité a donc rendu un avis dans 19 dossiers. Dans 15 de ces dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et il a référé les quatre autres dossiers au Comité d'inspection professionnelle.

Après vérification, il appert que le syndic ou les syndics adjoints concernés ont donné suite à ces recommandations.

Le Comité de discipline

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions et est saisi de toute plainte formulée contre un psychologue pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements de l'Ordre.

Les membres ayant siégé au cours de l'exercice 2001-2002

M^e Carole Marsot, *présidente*

M^e Brigitte Deslandes, *présidente suppléante*

Janine Cressaty, *secrétaire*

Les psychologues

Gilles Ally	Hélène Asselin-Giguère
Quinto Banorri	André Binette
André Deschambault	Louise Durocher
Hans Fleury	Linda Garceau
Louisiane Gauthier	Danielle Hémond
Yves Lafrance	Lionel Lambert
Jean-Pierre Lemoine	Normand Marineau
Marc-André Richard	Élizabeth Wentser-Leporé

Les séances du Comité de discipline

Le Comité a tenu 68 audiences relativement à 31 plaintes réparties comme suit :

Plaintes déposées au cours des exercices précédents :	20
Plaintes déposées au cours de 2001-2002 :	11
Total :	31

Plaintes déposées par le Bureau du syndic au cours de cet exercice et non encore traitées par le Comité	5
---	---

Décisions rendues du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002 :

Sur la culpabilité :	14
Sur la sanction :	10
Psychologues acquittés :	4
Total :	28

Plaintes retirées par la partie plaignante :	5
--	---

Sanctions imposées du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002 :

Amende de 600 \$:	2
Amende de plus de 600 \$:	5
Réprimande :	5
Limitation droit d'exercice :	1
Recommandations au Bureau (art. 160 CP) :	3
Recommandation au Bureau pour remboursement :	1

Jugements rendus par le Tribunal des professions :

Période de radiation de 2 ans :	1
Période de radiation de 3 ans :	1
Amende de plus de 600 \$:	2
Requêtes en appel rejetées et dossiers retournés au Comité de discipline :	2

Évolution des dossiers du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002 :

Dossiers ouverts pendant l'année :	16
Dossiers fermés pendant l'année :	16
Dossiers actifs au 31 mars 2002 :	18

Le Comité d'inspection professionnelle

Membres

Michel Dyotte, *psychologue, président*
 Louise Baril, *psychologue*
 Claude Gervais, *psychologue*
 Josette Giroux, *psychologue*
 Théobald Grimard, *psychologue*
 Janine Cressaty, *secrétaire*

Inspecteurs ayant réalisé des vérifications professionnelles au cours de l'exercice 2001-2002

Les psychologues :

Daniel Auger-Descarreaux	Louise Baril
Bernard Beaudry	André Bédard
Gaétane Bourdages	Danièle Cartier
Marie-Françoise Côté	Rosaire Daigneault
Emerson Douyon	Jean Duguay
Jean-Marie Duval	Saïda El Haili
Hans Fleury	Claude Gervais
Jean-Eudes Giguère	Louis Grenier
Luc Grenier	Théobald Grimard
Michel Hivon	Nathan Kuperstok
Gaétan Langlois	Jean Lortie
Liliane Maheux	Henri Martin-Laval
Lucie Pétrin	Robert Proulx
Jacques Reinbold	Hélène C. Richard
Michel Roy	Marie Salib
Jocelyn Villemure	

Enquêteurs ayant réalisé des enquêtes particulières durant l'exercice 2001-2002

Les psychologues :

Gaétane Bourdages	Marie-Françoise Côté
Andrée Faucher	Gaétan Langlois
Jocelyn Villemure	

Réunions du Comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'année 2001-2002, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions régulières et 2 réunions extraordinaires. Par ailleurs, le Comité a tenu sa réunion annuelle de formation avec l'ensemble des inspecteurs/enquêteurs pour faire le point sur la révision de tout le processus de l'inspection professionnelle et a participé avec ces derniers à une journée de formation en évaluation de la dangerosité.

Programme de surveillance générale de la profession

Au cours de l'année 2001-2002, 718 questionnaires d'évaluation professionnelle ont été adressés par le CIP aux psychologues de toutes les régions du Québec. De ce nombre, 71 personnes ayant cessé momentanément leurs activités en psychologie ont retourné leurs questionnaires non complétés et ont été avisées que lors de la reprise de leurs activités à titre de psychologues, elles seraient tenues d'en informer le CIP.

Durant l'année 2001-2002, 422 psychologues ont reçu la visite des inspecteurs du Comité. Ces psychologues ont été évalués dans les milieux de travail suivants :

Pratique privée	220
Centres hospitaliers	12
Milieu scolaire	95
CLSC	46
Centres jeunesse	25
Centres de détention	9
Services sociaux	1
Milieu clinique	14
Total :	422

Enquêtes particulières

Durant cet exercice, le CIP a complété l'étude des documents relatifs aux enquêtes particulières enclenchées l'an dernier.

Le Comité a également étudié cette année 23 nouveaux signalements. Après l'analyse de ces signalements, le CIP a estimé que ces psychologues feraient l'objet d'une enquête particulière sur leur compétence. Deux (2) dossiers ont été transmis au syndicat car le signalement était plutôt d'ordre déontologique.

Le tableau suivant résume l'état des 23 dossiers qui ont fait ou feront l'objet d'enquêtes particulières.

Dossier clos, absence d'incompétence :	5
Dossiers transmis au syndicat :	2
Dossiers à l'étude :	10
Rapports des enquêteurs déposés :	3
Enquêtes à réaliser :	3
Total :	23

En vertu du Règlement sur l'inspection professionnelle de l'OPQ, le Comité d'inspection professionnelle n'a pas eu à recommander au Bureau, conformément à l'article 113 du Code des professions, d'obliger des psychologues à faire un stage de perfectionnement sous supervision.

Questionnaires « post-vérification »

Un questionnaire « post-vérification » a été complété par les psychologues qui ont accepté de faire connaître leur opinion sur le processus de l'inspection professionnelle. Le but de l'opération était de vérifier si l'inspection professionnelle a constitué, pour eux, un apport positif à leur pratique. Cette analyse statistique démontre que les résultats sont très favorables et que la grande majorité des personnes inspectées affirme avoir vécu une expérience intéressante et enrichissante.

Questionnaires d'auto-évaluation non suivis d'une visite d'inspection

Au cours de l'année 2001-2002, 511 questionnaires d'évaluation professionnelle ont été envoyés par le CIP à des psychologues désignés au hasard et provenant de toutes les régions du Québec, avec la mention que cette opération ne serait pas suivie d'une visite d'inspection durant la présente année. Les psychologues concernés étaient également

informés que chaque questionnaire serait lu par un membre du Comité d'inspection ou par un inspecteur qui réaliserait la visite d'inspection, dans le cas où leur nom serait désigné par la programmation 2002-2003.

Instrumentation

Au cours de cette année, le Comité d'inspection professionnelle a poursuivi l'adaptation des instruments de travail des inspecteurs dans la perspective d'arrimage à la définition de la compétence professionnelle qu'il a adoptée.

Formation

En réponse à la demande du Bureau de porter une attention particulière à la problématique de la préparation des psychologues à évaluer et intervenir dans les cas de risques suicidaires, le CIP a inclus une section portant sur cette problématique dans le questionnaire d'auto-évaluation et a réalisé une formation pour tous les inspecteurs à ce sujet.

Communications

Le Comité a collaboré à la rédaction des fiches déontologiques de *Psychologie Québec* et a été consulté sur divers sujets dont le nouveau code de déontologie.

Régulièrement, des membres du Comité ou des inspecteurs ont rencontré des groupes de psychologues dans le cadre d'activités régionales à la suite de demandes d'établissements. Ces activités avaient pour but de les sensibiliser au volet de l'inspection professionnelle et de répondre à leurs questions relatives à l'application des normes de l'OPQ.

Participation du CIP à divers comités

Le CIP a participé au Comité de formation continue et au Comité d'éthique et de déontologie. En plus de participer à certaines réunions avec diverses instances de l'Ordre, des membres du CIP ont participé à une réunion du Forum du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Analyse des problèmes observés chez les membres

Le CIP a élaboré des instruments visant à lui permettre d'analyser le plus précisément possible les variables reliées aux problèmes soulevés lors des inspections professionnelles.

Programme de surveillance générale de la profession pour l'exercice financier 2002-2003

Le Comité d'inspection professionnelle prévoit envoyer 613 questionnaires d'auto-évaluation et réaliser 500 inspections en 2002-2003. Le CIP ciblera pour cette année la pratique privée, particulièrement les psychologues travaillant pour un programme d'aide aux employés et dans le secteur de l'expertise psycholégale, le milieu carcéral, les centres jeunesse et le milieu scolaire. Les psychologues pratiquant dans les établissements ciblés par la programmation du Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et de services sociaux seront également visés par la présente programmation. Au moins 500 psychologues recevront donc la visite d'un inspecteur.

La programmation pour l'année financière 2002-2003 s'établit comme suit :

Centres jeunesse	43
Milieu scolaire	149
Pratique privée – Dérogation	25
Pratique privée – PAE	124
Pratique privée – Expertise psycholégale	19
Pratique privée – Autres domaines	211
Santé et services sociaux	15
Milieu carcéral	27
Total :	613

Le Comité de la formation des psychologues

Membres

Guy Lafond (OPQ), *président*
Pierre Ritchie (OPQ)
Aline Huot (MÉQ)
Mireille Cyr (CREPUQ)
Jacques Forget (CREPUQ)
Anne-Marie Girard, *secrétaire générale*

Formellement instauré à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement sur le Comité de la formation des psychologues en septembre 1997, le Comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre dont l'un est nommé président du Comité, de deux personnes nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et d'un représentant du ministère de l'Éducation, Affaires universitaires et scientifiques (MÉQ).

Ce comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des psychologues.

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, le Comité de la formation a tenu 9 réunions régulières et 2 réunions auxquelles les directeurs de départements des universités québécoises ont été invités. Les principales réalisations accomplies par ce comité au cours de l'année se décrivent comme suit :

- consultation des directeurs de départements universitaires sur les modalités d'application du processus d'agrément;
- échanges avec l'Office des professions relativement au projet de doctorat comme norme d'entrée à l'Ordre;

- réception des dossiers envoyés par les départements universitaires pour fins d'agrément de leurs programmes de doctorat axés sur les compétences et étude préliminaire de quatre d'entre eux;
- visite sur les lieux, à des fins d'agrément, d'un premier département ayant présenté un premier programme de doctorat axé sur les compétences.

Le Comité de la formation continue

Théobald Grimard, *psychologue*
Claude Guedj, *psychologue*
Diane Marcoux, *psychologue*
Yvette Palardy, *psychologue*
Élise Poudrette, *psychologue*

Le Comité a tenu 8 réunions cette année. Il s'est donné un plan d'action en 8 points pour 2001-2003, soit :

1. L'identification et l'analyse des besoins des membres en matière de formation continue.
2. La programmation d'activités de formation continue.
3. La définition du programme de Soutien au démarrage professionnel (SDP).
4. La participation à la planification du Congrès 2002.
5. L'information sur les activités de formation continue préparées par les administrateurs dans leur région.
6. La planification des activités de mise à jour en déontologie.
7. Les communications avec les membres.
8. La concertation avec le Comité d'inspection professionnel et le Bureau du syndic.

Plusieurs réalisations ont été accomplies dans chaque champ d'activité du comité :

- La rencontre avec M^{me} Francine Lévesque, psychologue, responsable de la formation continue au département de médecine dentaire à l'Université Laval. Elle nous informe de différentes stratégies pour effectuer des analyses de besoins en matière de formation continue.
- La participation au Colloque sur la formation continue du Conseil d'éducation médicale continue. Ateliers avancés sur les différentes formules d'études de besoins et l'évaluation des impacts d'une formation pour l'amélioration des pratiques.
- L'organisation d'un atelier de formation dans les régions, sur la dangerosité homicide et suicidaire, de mai à décembre 2001.
- L'organisation, dans les régions de Québec et de Montréal, d'une formation sur le trouble déficit de l'attention/hyperactivité.
- Le rapport au Bureau du 19 avril 2002 sur les principes directeurs qui guideront la conception du programme SDP.
- Planification et sélection des thèmes et des ateliers présentés dans le cadre du Congrès 2002.

LES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Le Comité conjoint de l'Ordre des psychologues du Québec et du Collège des médecins du Québec sur l'usage du Ritalin et autres psychostimulants

Membres

Représentants de l'OPQ

Raynald Goudreau, *psychologue*

Danièle Marchand, *conseillère aux affaires professionnelles*

Charles Robitaille, *psychologue*

Représentants du CMQ

Irma Clapperton, *médecin en santé communautaire*

Yves Lajoie, *psychiatre*

Claude Ménard, *médecin, Collège des médecins du Québec, coordonnateur du groupe de travail*

Pierre-Claude Poulin, *pédiatre*

Marie Têtu, *médecin de famille*

Ce comité conjoint a été institué grâce au soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'élaborer des lignes directrices destinées aux membres respectifs de l'Ordre des psychologues du Québec et du Collège des médecins du Québec (CMQ). Sa création était prévue dans le plan d'action *Agir ensemble pour mieux soutenir les jeunes*, publié en 2000, par un comité-conseil mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation. L'émission de lignes directrices constituait, en effet, l'un des moyens retenus dans le plan d'action en vue d'apporter au personnel l'aide nécessaire au dépistage, à l'évaluation, au diagnostic, à l'intervention et au traitement des enfants présentant un trouble déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH).

C'est avant tout pour guider l'intervention professionnelle des médecins et des psychologues auprès des jeunes d'âge scolaire (5 à 18 ans) présentant des symptômes d'un TDAH que le comité conjoint a conçu un cadre de référence. Les lignes directrices qu'il contient visent à sensibiliser les médecins et les psychologues à l'importance d'une évaluation multidisciplinaire et de la concertation nécessaire à la formulation du diagnostic, à l'élaboration d'un plan de traitement et au suivi d'un enfant présentant un TDAH. Elles démontrent que la médication ne parvient pas à elle seule à enrayer les problèmes liés à ce syndrome et mettent en évidence la pertinence d'intégrer au plan de traitement une approche qui combine plusieurs modes d'intervention auprès de l'enfant et de sa famille ainsi que dans son milieu scolaire.

Ces lignes directrices ont été rendues publiques le 20 septembre 2001, dans le cadre d'une rencontre qui a permis aux présidents et aux experts des deux ordres professionnels de les présenter conjointement à la presse.

Le Comité sectoriel sur la neuropsychologie

Membres

Geneviève Damasse

Gilbert Desmarais

Céline Dion

Maryse Lassonde

Benoît Sénécal

Coordination des travaux

Jean-Guy Rochefort, *coordonnateur*

Danièle Marchand, *conseillère aux affaires professionnelles*

Les membres du Comité sectoriel sur la neuropsychologie ont terminé leurs travaux au cours des premiers mois de l'exercice financier 2001-2002, pour ensuite rédiger le rapport final qu'ils ont présenté aux membres du Bureau de l'Ordre le 17 novembre 2001. Ce rapport s'attachait, dans un premier temps, à définir l'évaluation neuropsychologique de même que l'expertise spécifique nécessaire pour effectuer ce type d'évaluation. Le rapport relatait aussi les faits saillants des résultats du sondage effectué par le Comité auprès des psychologues inscrits dans le champ de pratique de la neuropsychologie. Les auteurs du rapport exposaient par la suite la problématique globale qui est à l'origine de la constitution du Comité et les risques, pour la protection du public, du fait que des intervenants sans formation adéquate effectuent des évaluations neuropsychologiques. Des vignettes représentatives de différents préjugés, fondés sur des situations réelles que les psychologues ayant répondu au sondage ont eu l'occasion d'observer dans leurs milieux respectifs, étaient d'ailleurs annexées au rapport du Comité. Ce rapport se terminait, enfin, par l'énumération d'un certain nombre d'éléments de solutions à envisager et par des recommandations portant sur les différents volets du mandat confié au Comité.

Les activités régionales

Au cours de la dernière année, des activités de formation continue ont été offertes aux psychologues dans toutes les régions du Québec. Certaines de ces activités, comme celle portant sur « L'intervention auprès d'une clientèle présentant des risques homicides », étaient organisées par l'Ordre. D'autres ont été organisées par les administrateurs et administratrices des différentes régions en réponse aux besoins spécifiques des psychologues de leur secteur.

Par ailleurs, des représentants de l'Ordre ont répondu à l'invitation qui leur avait été lancée par les administrateurs et administratrices des régions. Ainsi, le syndic et le président du Comité d'inspection professionnelle ont rencontré les psychologues intéressés et la présidente de l'Ordre a pour sa part rencontré des psychologues pour faire le point sur des dossiers professionnels, en plus d'offrir des conférences publiques dans certaines régions.

LES COMMUNICATIONS

Le Comité des communications

Pauline Bouffard, *psychologue*

Rose-Marie Charest, *présidente*

Diane Côté, *directrice des communications*

Marie Galarneau, *psychologue* (en remplacement de Clément Patenaude, depuis septembre 2001)

Francesca Sicuro, *psychologue*

Le Comité des communications a été mandaté par le Bureau de l'Ordre pour élaborer un programme de communications favorisant l'accomplissement des priorités annuelles. Le Comité propose des activités de communications et veille à leur réalisation.

Le service de référence de l'Ordre

Les préposées au service de référence téléphonique ont répondu à plus de 13 000 demandes en provenance de personnes à la recherche d'un psychologue. Ces demandes ont donné lieu à des références pour les psychologues inscrits au service.

Événements de l'Ordre

Tout au long de l'année, le service des communications a apporté son soutien dans l'organisation des activités de l'Ordre telles que les ateliers de formation continue sur « La dangerosité homicide et suicidaire », qui ont eu lieu dans toute la province, ainsi que la journée de formation sur « Le modèle intégratif de psychothérapie », qui s'est tenue en juin à Sainte-Foy; la remise des Prix de l'Ordre et l'Assemblée générale annuelle comptent également parmi les événements organisés par le secteur des communications.

Campagne publique pour contrer l'intimidation chez les jeunes

À l'automne, une campagne intitulée « L'intimidation, c'est aussi notre affaire... » a été menée par les psychologues scolaires pour sensibiliser les enfants, les parents et les enseignants au phénomène de l'intimidation chez les jeunes. Le 7 novembre, la présidente de l'Ordre a convié les médias de Montréal à une conférence de presse au cours de laquelle elle a présenté, en compagnie du psychologue Richard Gagné, une vidéo intitulée *Zéro Rejet*. Réalisée par Tandem Vision, cette vidéo percutante a brisé le silence sur l'intimidation en projetant de vibrants témoignages de jeunes victimes d'intimidation.

Profitant de la couverture de l'événement, le service des communications a organisé une ligne d'écoute auprès de la population montréalaise le matin du 8 novembre, pour venir en aide aux parents des enfants victimes d'intimidation. Vingt psychologues de la région de Montréal ont généreusement offert de leur temps pour répondre aux parents préoccupés.

Le lancement de la campagne et la ligne d'écoute ont bien sûr favorisé la présence de l'Ordre des psychologues dans les médias : une quarantaine d'entrevues ont été accordées dans les médias électroniques et écrits. Les retombées se sont manifestées bien au-delà des événements puisque six mois plus tard, l'Ordre reçoit encore de nombreux appels du public et des médias sur le phénomène de l'intimidation.

Rayonnement de l'Ordre dans les médias

Afin de s'assurer d'un rayonnement auprès du public, l'Ordre a continué à promouvoir son service de référence en l'annonçant dans de grands quotidiens et des magazines populaires.

Par ailleurs, l'Ordre constate que les médias font de plus en plus appel aux psychologues pour commenter l'actualité. À ce titre, le service des communications collabore régulièrement avec les chercheurs et les journalistes en leur fournissant des références de psychologues. Ainsi les 280 psychologues inscrits au répertoire de ressources médias ont répondu à plus de 557 demandes au cours de l'année. En mars dernier, les psychologues inscrits à ce répertoire ont été invités à une séance de formation offerte par le journaliste Gilles Sénécal sur le fonctionnement des médias et la façon d'accorder une entrevue.

Par ailleurs, l'Ordre a appuyé l'Association canadienne pour la santé mentale dans le cadre de la promotion de sa campagne de la Semaine de la santé mentale intitulée « Fais ton p'tit bonheur de chemin » en mars 2001.

Le site Internet

Au cours de l'année, le service des communications a veillé à la mise à jour constante de l'information destinée au public et aux psychologues dans le site Internet de l'Ordre. Puis de nombreux changements graphiques sont entrepris pour améliorer la navigation dans le site et pour le rendre plus dynamique.

Les publications

Six numéros du magazine *Psychologie Québec* ont été publiés au cours de l'année. Chaque numéro présentait un dossier thématique, une chronique de déontologie ainsi que des nouvelles sur les affaires de l'Ordre. Des fiches déontologiques agrafées au magazine ont également été publiées à quatre reprises.

Par ailleurs, à l'automne, le service des communications de l'Ordre a entrepris une collaboration avec la Commission scolaire de Montréal dans la production d'une série de trois dépliants sur le thème « La violence... on s'en parle pour mieux agir! ». Le premier, intitulé « L'intimidation entre enfants : c'est aussi l'affaire des parents... » était destiné aux parents et a été intégré à la campagne de l'Ordre sur l'intimidation chez les jeunes; le second dépliant, « Choisir un cadeau non violent : c'est aussi l'affaire des parents... », s'adressait aussi aux parents; puis en février, « L'amour en douceur : c'est l'affaire de chacun des partenaires » visait plutôt les adolescents des écoles de la CSDM.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

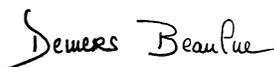
Montréal, le 29 avril 2002

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2002 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres du budget présentés aux fins de comparaison n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.



Demers Beaulne
Société en nom collectif de comptables agréés

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2002	2002		2001
	Budget	Réalisations	Réalisations
Produits			
Cotisations des membres	2 401 514 \$	2 394 276 \$	2 358 614 \$
Contribution au financement de l'Office des professions du Québec	115 408	115 408	108 320
Abonnement à la <i>Revue québécoise de psychologie</i>	46 261	46 261	40 589
Inscriptions et droits	92 375	104 590	94 438
Congrès et ateliers	66 325	82 513	179 087
Publicité et publications	86 600	100 725	92 785
Références téléphoniques	98 863	98 316	98 719
Amendes et dépens	8 000	17 330	25 781
Intérêts	71 432	67 808	96 000
Ristournes d'assurance	120 461	120 461	–
Amendes et dépens	7 000	48 244	479
	3 114 239	3 195 932	3 094 812
Charges			
Admission et registrariat	275 275	270 239	234 937
Bureau du syndic et discipline	693 806	760 909	710 672
Inspection professionnelle	295 774	259 320	168 624
Communications externes	339 770	221 690	186 245
Références téléphoniques	86 179	97 970	86 792
Affaires du Bureau	180 617	163 842	188 688
Administration générale	420 496	430 263	467 685
Affaires professionnelles	208 077	210 898	267 803
Communications internes	217 797	239 550	230 406
Services administratifs	236 683	241 976	262 443
Contribution à l'Office des professions du Québec	115 408	115 408	108 320
Frais d'abonnement à la <i>Revue québécoise de psychologie</i>	46 261	46 261	40 589
	3 116 143	3 058 326	2 953 204
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 904) \$	137 606 \$	141 608 \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 mars 2002	2002			2001
	Investis en immo- bilisations	Grevés d'affectations d'origine interne	Non affectés	Total
Solde au début	155 015 \$	286 123 \$	321 564 \$	762 702 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(68 800)	–	206 406	137 606
Investissement en immobilisations	249 704	–	(249 704)	–
Solde à la fin	335 919 \$	286 123 \$	278 266 \$	900 308 \$

BILAN

31 mars 2002	2002	2001
Actif à court terme		
Encaisse	252 384 \$	359 974 \$
Dépôts à terme, à des taux d'intérêts variables, échéant le 6 juin 2002	633 118	974 808
Débiteurs	79 352	59 414
Frais payés d'avance	14 273	9 367
	979 127	1 403 563
Immobilisations (note 3)	335 919	155 015
	1 315 046 \$	1 558 578 \$
Passif à court terme		
Créditeurs	150 712 \$	288 610 \$
Revenus reportés (note 4)	264 026	507 266
	414 738	795 876
Actifs nets		
Investis en immobilisations	335 919	155 015
Grevés d'affectations d'origine interne (note 5)	286 123	286 123
Non affectés	278 266	321 564
	900 308	762 702
	1 315 046 \$	1 558 578 \$

Au nom du Bureau



Présidente



Secrétaire générale

FLUX DE TRÉSORERIE

31 mars 2002	2002	2001
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	137 606 \$	141 608 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie : amortissement des immobilisations	68 800	60 088
	206 406	201 696
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(405 982)	34 671
	(199 576)	236 367
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(249 704)	(52 471)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(449 280)	183 896
Espèces et quasi-espèces au début	1 334 782	1 150 886
Espèces et quasi-espèces à la fin	885 502 \$	1 334 782 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, a pour principale mission la protection du public. Pour ce faire, il s'assure de la qualité des services offerts par les membres, favorise le développement de la profession et défend l'accessibilité aux services psychologiques.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas

ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif au taux de 20 % pour le mobilier et l'équipement de bureau et selon la méthode linéaire sur cinq ans pour le matériel informatique et 10 ans pour les améliorations locatives.

Imputation des dépenses

Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis en proportion du temps d'affectation du personnel aux activités.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. IMMOBILISATIONS

			2002	2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	272 381 \$	183 410 \$	88 971 \$	73 040 \$
Matériel informatique	644 304	431 949	212 355	73 744
Améliorations locatives	65 881	31 288	34 593	8 231
	982 566 \$	646 647 \$	335 919 \$	155 015 \$

4. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés proviennent de l'encaissement des cotisations de 2002-2003 facturées au cours de l'exercice en cours.

5. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Les affectations d'origine interne représentent les sommes réservées dans le but de supporter le développement de la profession dans la perspective de dispenser au public des services encore plus adéquats et de plus grande qualité. Ces affectations pourraient aussi être utilisées pour combler un manque temporaire de liquidités.

6. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail échéant en août 2007 et de contrats de location-exploitation, à verser un montant de 1 120 489 \$ d'ici à 2007. Les montants approximatifs à payer par l'Ordre au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2003	222 623 \$
2004	222 623 \$
2005	229 892 \$
2006	226 099 \$
2007	219 252 \$

L'Ordre s'est engagé à attribuer un fonds de soutien de 30 000 \$ par an pour une période de 2 ans pour un projet pilote à réaliser dans le Nord-Ouest québécois.

7. RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un tiers. L'Ordre évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. L'Ordre établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres renseignements.

8. PRÉVISION FINANCIÈRE

Les chiffres présentés sous la colonne « budget » à l'état des résultats sont fournis à titre d'information seulement. Ils représentent le budget adopté par le Bureau compte tenu de certains réajustements qui y ont été apportés.

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice précédent ont été vérifiés par d'autres experts-comptables. Certaines données ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

LES TABLEAUX STATISTIQUES

La répartition des membres au 31 mars 2002 selon les régions administratives

Régions	Hommes	Femmes	Total	%
1 Bas-Saint-Laurent	48	74	122	1,74
2 Saguenay / Lac-Saint-Jean	73	112	185	2,64
3 Québec	282	699	981	14,02
4 Mauricie	95	217	312	4,46
5 Estrie	103	204	307	4,39
6 Montréal	732	1 645	2 377	33,97
7 Outaouais	94	148	242	3,46
8 Abitibi-Témiscamingue	27	45	72	1,03
9 Côte-Nord	28	44	72	1,03
10 Nord-du-Québec	3	10	13	0,19
11 Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	15	35	50	0,71
12 Chaudière-Appalaches	66	147	213	3,04
13 Laval	68	162	230	3,29
14 Lanaudière	73	165	238	3,40
15 Laurentides	94	202	296	4,23
16 Montérégie	227	604	831	11,88
17 Centre-du-Québec	33	84	117	1,67
Hors-Québec	103	236	339	4,84
Total :	2 164	4 833	6 997	100,00

La répartition des membres au 31 mars 2002 selon la formation

	Nombre	%
Doctorat	1045	14,93
Scolarité complétée de doctorat	739	10,56
Maîtrise ou équivalent	6828	97,58

Évolution du nombre de membres de 1991-1992 à 2001-2002

	Nombre
1991-1992	5217
1992-1993	5552
1993-1994	5763
1994-1995	5921
1995-1996	6053
1996-1997	6131
1997-1998	6199
1998-1999	6386
1999-2000	6584
2000-2001	6809
2001-2002	6997

La répartition des membres au 31 mars 2002 selon le secteur de travail de l'emploi principal

Secteur de travail	Nombre	%
Fonction publique	378	5,40
Entreprises privées	444	6,35
Centres hospitaliers	905	12,93
CLSC	449	6,42
Centres jeunesse	194	2,77
Centres de crise, de réadaptation et d'hébergement	466	6,66
Milieu scolaire - niveau primaire	602	8,60
Milieu scolaire - niveau secondaire	291	4,16
Cégeps et collèges	241	3,44
Universités	531	7,59
Organismes à but non lucratif	176	2,52
Membres pratiquant en bureau privé	3 968	56,71

État de variation des permis selon les catégories

	31-03-2002
Étude	191
Hors Québec	352
Nouveau diplômé 1 ^{re} année	151
Régulier	6 113
Total	6 997



1100, avenue Beaumont, bureau 510
Mont-Royal (Québec) H3P 3H5
Téléphone : (514) 738-1881 – 1 800 363-2644
Télécopieur : (514) 737-6431